

DOSSIER DE PRESSE

Conseil municipal du 28 juin 2018

Sommaire

Présentation

Association « Bien vieillir à la Grand'Mare » et Atelier urbain de proximité (AUP)
« Lien et habitat participatif intergénérationnel Grand'Mare »

1 - Budget et finances

Compte administratif 2017

Décision modificative n°1/2018

Contractualisation entre l'Etat et la Ville de Rouen

2 - Vie associative

Soutien de la Ville aux associations

3 - Solidarité

Centre de vie sociale Grammont - Simone VEIL, un nouveau nom pour le Centre de vie sociale Grammont

Contrat de Ville – Programmation 2018 – Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Animation et d'Expérimentation locale

4 - Culture

Conservatoire de Rouen – Partenariat pédagogique et culturel – Association pour les échanges artistiques entre la France et la Chine – Université des minorités du Nord de YINCHUAN – Instituts professionnels des arts de YINHCUNA et de GUANGZHOU



5 - Enfance et jeunesse

Travaux de réaménagement de l'école Graindor Pouchet – Candidature à l'appel à projets Région Normandie

Contrat Partenaires jeunes – Convention Ville de Rouen / Caisse d'Allocation Familiales de Seine-Maritime

6 - Développement durable

Charte du sport éco-responsable

7 - Attractivité

Station de tourisme – Demande de classement



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

Présentation

Association « Bien vieillir à la Grand'Mare » et Atelier urbain de proximité (AUP) « Lien et habitat participatif intergénérationnel Grand'Mare »

Afin de créer à la Grand'Mare un **espace de vie innovant, solidaire et intergénérationnel, inscrit dans une démarche de co-construction**, un Atelier urbain de proximité (AUP), intitulé « Lien et habitat participatif intergénérationnel Grand'Mare », a été lancé par une **délibération du 9 mai 2016**.

Piloté par l'Adjoint en charge de la Coordination des outils de la Démocratie Participative et de la Politique de Proximité – Jean-Michel BEREGOVOY – et copiloté par l'Adjoint en charge des Personnes Agées – Olivier MOURET –, il permet de **travailler en coopération avec les habitants et les acteurs du quartier, au sein de deux instances : le comité de pilotage et l'association « Bien Vieillir à la Grand'Mare »** :

- Le **comité de pilotage** est amené à prendre des décisions sur **les orientations et les mesures à mettre en œuvre**. Il est composé de **représentants de l'association « Bien Vivre et Vieillir à la Grand'Mare »**, de **Logiseine**, du **conseil de quartier**, du **Comité de coordination-centre social de la Grand'Mare**, des **services concernés de la Ville**, de la **Métropole** et de **l'Etat**, ainsi que d'**élus de la Ville de ROUEN**.
- **L'association « Bien Vivre et Vieillir à la Grand'Mare » (B.V.G.M.)** met, quant à elle, en place des **ateliers de co-élaboration avec le bailleur social Logiseine et les éventuels partenaires concernés par le projet pour alimenter et enrichir le projet de leur expertise**.

Le **projet de l'association B.V.G.M.** repose sur **trois axes** :

- **participer à la construction d'un habitat collectif**, en location ou en accession, avec des espaces partagés et mutualisés, accueillant des habitants de toutes générations : seniors, familles, jeunes... ;
- **proposer des services et des aides limitant l'isolement des seniors et favorisant la solidarité intergénérationnelle** ;
- **concevoir un jardin partagé**, trait d'union entre les futurs habitants de la résidence et les habitants du quartier de la Grand'Mare.

Ce projet a été retenu parmi **les trois projets finalistes du concours « S'engager pour les quartiers » de l'A.N.R.U.**

1 - Budget et finances

Compte administratif 2017 : une situation qui s'améliore grâce aux efforts de gestion

Le compte administratif de la Ville a été approuvé par le conseil municipal. Il illustre les résultats de la bonne gestion municipale entamée il y a plusieurs années, tout en maintenant un niveau important d'investissements au service des Rouennaises et des Rouennais. Néanmoins, la situation financière de la Ville nécessite de poursuivre les efforts engagés.

Le CA en chiffres :

- Capacité de désendettement qui s'améliore = **9,2 années** (contre 10,9 années en 2016), en dessous du seuil d'alerte fixé à 15 années. C'est le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.
- Encours de la dette qui diminue = **177,59 millions d'euros** au 31 décembre 2017 (contre 186,52 M€ un an auparavant).
- Épargne nette = elle mesure la capacité de financement de nos investissements, en dehors du recours à l'emprunt, et s'établit à **1,05 million d'euros**. Il est important de souligner qu'elle est redevenue positive après quatre années de valeur négative.

Décision modificative N°1/2018

Parmi les mouvements proposés dans le cadre de cette décision modificative, les plus significatives sont les suivantes :

- En fonctionnement, l'inscription de 300 000€ correspondant au premier acompte de la subvention attribuée par la Ville pour l'organisation de l'Armada en 2019, de 90 000€ pour pallier le désengagement du Département pour les accueils de jour ;
- En investissement, l'inscription de 1,62 million d'euros consacrés aux travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux, de 750 000€ pour les travaux relatifs aux Serres du Jardin des Plantes, de 233 000€ pour le remplacement de véhicules légers d'entretien de l'espace public, de 131 000€ octroyés afin de rénover les squares et jardins.

Contractualisation entre l'Etat et la Ville de Rouen

Un pacte financier État-collectivités a été annoncé par le Président de la République lors de la première réunion de la Conférence nationale des territoires en juillet 2017. Il a depuis été inscrit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Il vise à engager les grandes collectivités à réaliser des économies sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. La Ville de Rouen est concernée.

En cas d'atteinte des objectifs du contrat, les communes et intercommunalités pourront bénéficier d'un bonus sur la dotation de soutien à l'investissement local. A contrario, des pénalités sont prévues pour les collectivités qui ne respecteront pas leur contrat.

Les principaux points prévus dans le contrat entre l'Etat et la Ville de Rouen sont les suivants :

- L'évolution du taux maximum de dépenses de fonctionnement est fixée à 1,2% par an ;
- La Ville poursuit son objectif de désendettement ;
- L'objectif fixé dans le contrat est une stabilisation de notre capacité de désendettement inférieure à 9 années.

La Ville de Rouen, soucieuse de la bonne gestion des deniers publics, s'est elle-même fixée un objectif d'évolution de 0% de ses dépenses de fonctionnement dans le budget 2018. Elle n'est donc pas impactée par cette contractualisation.

Il est toutefois utile de rappeler que lors du mandat du précédent gouvernement, les collectivités ont longuement contribué à l'effort de redressement des comptes publics indispensable suite au bilan des années 2002/2012 des différents gouvernements.

Aujourd'hui, alors que les collectivités, qui représentent une faible part du déficit national, ont largement contribué à cet effort (notamment à Rouen), il est nécessaire de faire une pause. Cette contractualisation est un nouvel effort demandé aux collectivités auxquels s'ajoutent des dépenses non compensées liées aux mesures gouvernementales (dédoublage des classes) qui ont un impact direct sur les finances de la Ville. L'Etat doit être vigilant à ne pas remettre en question la libre administration constitutionnelle des collectivités territoriales.

2 – Vie associative

Soutien de la Ville aux associations

JEUNESSE

- Subvention de fonctionnement pour l'association Fraternité Banlieues = 15 000€

CULTURE

- Subvention de fonctionnement pour l'association Art et Déchirure = 8 000€
- Subvention de fonctionnement complémentaire pour l'école de musique de Rouen = 22 400€

Subvention exceptionnelle accordée à plusieurs compagnies rouennaises qui se rendent en juillet prochain au Festival d'Avignon (4 000€ chacune) :

> Centre Dramatique National de Normandie Rouen pour le spectacle « Feuilleton du Jardin Ceccano »

> Théâtre des Crescites pour le spectacle « Mon royaume pour un cheval »

> El Nucléo pour le spectacle « Somos »

> Dramatic Art Lacombe Compagnie pour les spectacles « Les amants de Vérone » et « Les deux billets de Florian »

> Compagnie du Chat Foin pour le spectacle « Qui suis-je ? »

> La Piccola Familia pour le spectacle « Thyeste »

ESS/SOLIDARITE

- Subvention (projet « conciergerie seniors Hauts de Rouen ») pour l'association Interm'aide Emploi = 3 000€
- Subvention de fonctionnement complémentaire pour l'association Groupe Chiendent = 2 000€
- Subvention de fonctionnement pour l'association Rouen Seniors = 5 000€ + 141 000€ pour le personnel mis à disposition pour l'association

SPORT

- Subvention de fonctionnement complémentaire pour le conseil des sports de Rouen = 26 900€
- Subvention de fonctionnement complémentaire pour la Société Anonyme Sportive Professionnelle du Stade Philippins Omnisports de Rouen Basket-ball = 10 000€



SANTE

- Subvention de fonctionnement pour l'association AIDES Haute-Normandie = 4 500€

ENVIRONNEMENT

- Subvention (organisation du Tour Alternatiba) pour l'association Alternatiba = 2 000€
- Subvention (chantiers participatifs à Repainville) pour l'association le Champs des Possibles = 1 000€

HANDICAP

- Subvention de fonctionnement pour le Groupement Insertion des Handicapés Physiques de Haute-Normandie = 4 500€
- Subvention (exposition art et handicap) pour l'association Art et Handicap = 1 500€



3 - Solidarité

Simone VEIL, un nouveau nom pour le Centre de vie sociale Grammont

Depuis l'été 2016, la Ville se mobilise pour **redynamiser le quartier Grammont et tout particulièrement son centre de vie sociale**. C'est dans ce contexte que **les acteurs du quartier ont souhaité lui donner un nouveau nom**.

A l'occasion de la journée « portes ouvertes » du 24 mars 2018, **les habitants ont été invités à proposer des noms**. **Dix-sept propositions** sont ainsi sorties de la boîte à idées. Les meilleures propositions ont été sélectionnées par un jury composé de représentants institutionnels, d'associations et d'habitants du quartier. **Quatre noms** ont été retenus pour être soumis au vote : « **Simone Veil** », « **Marguerite** », « **Les Simones** » et « **Marie Jeanne Bassot** ».

Dernière étape de ce processus participatif, **les Rouennaises et Rouennais ont été invités à choisir le nom définitif du centre de vie sociale grâce aux votes en ligne complétés par ceux récoltés à l'issue du dépouillement de l'urne mise à disposition au centre de vie sociale ainsi qu'au collège Camille Claudel**. Les résultats de cette consultation sont les suivants : **1er avec 74 voix : Simone Veil**, 2ème avec 63 voix : Les Simones, 3ème avec 40 voix : Marie Jeanne Bassot, 4ème avec 27 voix : Marguerite. Le nom ayant recueilli le plus de votes est donc : « Simone Veil ».

Le choix d'une personnalité féminine pour le Centre de vie sociale Grammont contribue à l'atteinte de l'objectif de renforcement de la présence de femmes dans la toponymie rouennaise du plan d'action "Egalité Femmes / Hommes, 2018-2020" et de la finalité "cohésion sociale, solidarité et épanouissement de tous" de l'Agenda 21 "Ma Ville c'est ma planète".

Fonds d'animation et d'expérimentation locale du Contrat de Ville : 10 porteurs de projet soutenus !

La programmation du Contrat de Ville 2018 a été adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2018 et validée par le Comité des Financeurs du Contrat de Ville lors de sa séance du 21 mars 2018. Dans ce cadre, des crédits ont été affectés au **F.A.E.L. (Fonds d'animation et d'expérimentation locale)**, à hauteur de **106.527 €**, dont 34.124 € alloués par la Ville et 72.403 € alloués par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.) Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.) et la Ville de ROUEN souhaitent soutenir des **actions portées par les acteurs locaux, intervenant auprès des populations vivant dans les quartiers Politique de la Ville (Q.P.V.) des Hauts de ROUEN et de Grammont.**

Les crédits du F.A.E.L. sont destinés à soutenir des actions correspondant aux orientations suivantes :

- **L'organisation de sorties et/ou séjours, à destination des familles et des enfants, visant à développer et soutenir le lien parents-enfants,**
- **Le développement d'initiatives et d'actions citoyennes au profit des jeunes de 12 à 25 ans, visant l'accès à l'autonomie, la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion socioprofessionnelle,**
- **La mise en œuvre d'activités socio-culturelles et/ou sportives favorisant l'intégration sociale des populations primo-arrivantes,**
- **La mise en œuvre d'actions innovantes dans le domaine sportif, culturel, artistique et le soutien à de nouveaux projets favorisant la participation active des habitants, le lien social, la mixité des publics et le lien intergénérationnel.**

Dans ce cadre, la Ville a décidé de subventionner **10 initiatives des acteurs du territoire pour des projets sur les Quartiers Politique de la Ville (Q.P.V.)** :

PORTEUR	ACTION	Budget de l'action	Montant demandé	Montant validé
Collectif Asso en action	Afro cab History Month	8 500 €	3 500 €	3 500 €
CCAS-PRE	Mes vacances pour grandir	34 000 €	18 700 €	18 700 €
Les Mille et une Saveurs	1001 Ecocitoyens à Grammont	19 360 €	6 000 €	3 000 €
Normandie Images	Sur le chemin de l'école j'ai vu des bisons	10 340 €	9 340 €	5 000 €
PEP 76	Les Alpes en famille	23 400 €	17 082 €	17 082 €
IDHauts	La chorale des hauts	2 880 €	1 220 €	1 220 €
US Grammont	Atout Sport	12 250 €	4 750 €	4 750 €
Centre Malraux	Danse inter générationnelle	3 000 €	1 750 €	1 750 €
Ecole Honoré de Balzac	Ensemble pour créer un monde où chacun a sa place	251 800 €	5 800 €	5 800 €
L'Étincelle	Création collective Hip Hop avec les Hauts de Rouen	10 291 €	1 000 €	1 000 €
TOTALUX		375 821 €	69 142 €	61 802 €

4 - Culture

Partenariat Université de Yinchuan et Conservatoire à rayonnement régional de Normandie, Rouen rayonne à l'international !

Le Conservatoire de ROUEN développe depuis 2009 un **projet permettant l'accueil dans ses murs d'étudiants musiciens et danseurs chinois**. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus globale menée au sein de la Ville de ROUEN afin de **favoriser les échanges artistiques, culturels et humains, le croisement des pratiques, des cultures et des diversités**, mais aussi la **notion de mobilité des personnes à des fins d'apprentissage, de dynamisation des parcours, de diversification de l'offre pédagogique, d'acquisition de nouvelles compétences, de soutien à l'innovation et à l'internationalisation**.

Fort des riches rencontres et expériences menées depuis 2015 avec l'Association pour les Echanges Artistiques entre la France et la Chine (créée en 2011), la Ville souhaite **formaliser les perspectives partenariales** avec différentes structures chinoises aujourd'hui bien identifiées : **l'Université des Minorités du Nord de la Chine**, les **Instituts Professionnels des Arts du Ningxia et de Guangdong**, et l'**Ecole de danse « Red Dancing » de PEKIN**.

L'objectif prioritaire est de mettre en place des **dispositifs structurants permettant de développer et de pérenniser une dynamique d'échanges**, mais également de **créer des connexions institutionnelles afin de co-construire des parcours de formation partagés et/ou continués**. Deux axes majeurs de collaboration se profilent : 1) **développer des échanges culturels entre les partenaires** et 2) **développer des actions de formation à destination d'étudiants chinois**.

5 – Enfance et jeunesse

Travaux de réaménagement de l'école Graindor Pouchet –

Candidature à l'appel à projets Région Normandie

Dans un objectif de reconquête des centres villes et des centres-bourgs, la Région Normandie a approuvé, lors de la séance plénière du 3 avril 2017, le cahier des charges d'un appel à projets, ayant pour objectif le renforcement des centres des villes reconstruites entre 1945 et 1965. Cet appel à projets ciblait 19 communes, dont Rouen.

Compte tenu de l'intérêt porté à cet appel à projets et afin de permettre aux villes non retenues ou non candidates de se porter candidates en 2018, la Région, lors de la séance plénière du 18 février 2018, a validé le principe de relancer l'appel à projets pour l'année 2018. L'enveloppe prévisionnelle est de 10 Millions d'euros et les candidatures doivent être déposées pour le 30 juin 2018 au plus tard.

La Ville de Rouen va déposer sa candidature pour réaliser des travaux dans l'école Graindor Pouchet, construite entre 1959 et 1962. Les travaux d'aménagement prévus dans cette école permettront de répondre aux besoins démographiques de la commune, et notamment aux évolutions urbaines du quartier ouest.

Ces travaux comprennent l'aménagement du plateau situé au 2^{ème} étage afin de créer 3 salles de classe et des sanitaires, la modification du restaurant scolaire, la rénovation des sanitaires existants et le réaménagement de la salle des enseignants.

Ces travaux pourront également être subventionnés par le Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC) de la Métropole, par le Département de la Seine-Maritime et par la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Le montant total prévisionnel des travaux est de 1,14 Million d'euros TTC. La subvention apportée par la Région dans le cadre de cet appel à projets pourrait être au maximum de 285 000€, soit 30% du montant HT.

Contrat Partenaires jeunes – Convention Ville de Rouen / Caisse d’Allocations Familiales de Seine-Maritime

Le dispositif Contrat Partenaires Jeunes a pour objectif de **favoriser l’accès aux loisirs des jeunes de 6 à 19 ans révolus** par leur **implication et leur participation à une activité d’utilité publique ou d’insertion sociale**. Via ce dispositif, la Ville de Rouen s’engage ainsi avec la Caisse d’Allocations Familiales de Seine-Maritime à **mettre en œuvre une politique d’action sociale en matière de temps libre et d’intégration des jeunes**. Il s’adresse aux jeunes dont le **quotient familial est inférieur à 500 euros**.

Ce dispositif repose sur :

- une **animation assurée par le Relais partenaires jeunes,**
- une **contractualisation entre le jeune, sa famille, la ville et la Caisse d’Allocations Familiales, formalisées par la signature d’un contrat,**
- une **mobilisation de tous les partenaires, notamment les associations, associés à la mise en œuvre de cette politique commune en faveur des jeunes.**

Pour rappel, **le soutien de la CAF représente 50% du coût des loisirs et des salaires supporté par la commune**. Le montant de l’aide est de **120 euros maximum par enfant**. Si cette aide est précieuse pour proposer des activités sportives et de de loisirs aux jeunes, la Ville de Rouen regrette néanmoins que **seul 80% du budget de l’année précédente ait été versé cette année par la CAF entraînant une baisse corrélée du nombre de contrats** (520 en 2018, contre 650 en 2017).

6 - Développement durable

Charte du sport écoresponsable : la Ville de Rouen exemplaire !

S'engager en faveur du développement durable passe certes par la **rénovation énergétique des bâtiments municipaux** – la rénovation des huisseries et le changement de chaudière au sein de l'Hôtel-de-Ville font partie des exemples les plus probants –. Il passe aussi par le **changement des comportements des usagers au sein de ces équipements**.

Partant de ce constat, la Ville a engagé, avec une stagiaire en Master de psychologie sociale de l'Université de Rouen, une **réflexion sur les meilleures manières de faire changer les comportements, en s'appuyant sur les théories de l'engagement**. Ces théories partent du principe que **les personnes sont plus promptes à passer à l'acte dans certaines conditions, notamment lorsqu'elles se sont engagées**. Le choix s'est porté sur **le gymnase Colette-Besson** tant par le nombre d'usagers concernés que par la nature des utilisations de l'équipement.

En signant une **Charte du sport éco-responsable** avec **trois clubs sportifs du gymnase Colette-Besson – A.S.P.T.T. ROUEN Lutte, Elan Gymnique Rouennais et S.P.O. Tennis de table** –, la Ville de Rouen a pour objectif de **rendre public, explicite et irrévocable les engagements pris en matière de respect de l'environnement et de développement durable**. Parmi ces engagements, on trouve notamment **l'utilisation raisonnée du chauffage, de l'eau pour les douches et de l'électricité pour l'éclairage**. La **bonne gestion des déchets** ainsi que **l'adaptation des modes de déplacement pour se rendre aux entraînements** font également partie des engagements que contient la Charte

7- Attractivité

Station de tourisme – Demande de classement

Rouen est une ville à l'Histoire unique, au patrimoine exceptionnel. Une Ville de Culture, d'Art, de Sport, entre Paris et la mer. Une Ville au cœur de la Normandie, région connue dans le monde entier.

C'est pourquoi la Ville de Rouen souhaite accentuer et pérenniser ses actions et sa politique d'intervention en matière touristique en soumettant sa candidature au classement en « Station de Tourisme ». Cette démarche s'inscrit dans un projet de territoire qui permet à tous ses habitants et aux touristes de mieux connaître, comprendre et s'approprier la richesse du patrimoine local.

La Ville de Rouen est classée « commune touristique » depuis 2012. Ce classement, valable 5 ans, a été renouvelé par arrêté préfectoral en 2016. Il est accordé aux communes disposant d'une capacité d'hébergement minimale, d'un Office de tourisme et d'animations dans les domaines culturel, gastronomique ou sportif. Il permet de valoriser la dimension touristique de Rouen et constitue une reconnaissance de son potentiel touristique majeur.

Ce label est indispensable pour prétendre au classement de « Station de Tourisme », qualification correspondant à un niveau d'excellence. Ce classement est prononcé par décret ministériel pour une durée de 12 ans, et est défini par un ensemble de critères exigeants et sélectifs qui concernent notamment la diversité des modes d'hébergement, la qualité de l'animation, les moyens de transport et les facilités d'accès, la qualité environnementale, qui sont autant de facteurs d'attractivité pour les touristes.

Ce label va permettre d'élever le niveau d'accueil des infrastructures et des équipements recevant les touristes. Il va également renforcer l'attractivité de notre territoire et offrir la possibilité de déposer un dossier de demande d'implantation d'un casino.